



Demande d'informations concernant mon titre de séjour et divorce

Par Thieno

Bonjour Maître,

Je me permets de vous contacter car j'ai une situation personnelle et administrative un peu complexe, et j'aimerais avoir vos conseils juridiques.

Je suis ressortissante étrangère camerounaise, mariée à un Camerounais qui m'a fait venir en France dans le cadre d'un titre de séjour "vie privée et familiale ? accompagnant passeport talent". Mon titre est actuellement valable jusqu'en 2028.

Nous avons décidé de divorcer à l'amiable, et il est d'accord pour cela.

Cependant, je suis actuellement enceinte, et le père de l'enfant n'est pas mon mari, mais un ressortissant belge qui souhaite reconnaître l'enfant.

Je voudrais savoir :

1. Si je procède au divorce à l'amiable maintenant, est-ce que je risque de perdre mon titre de séjour actuel ?
2. Est-ce que le fait que le père biologique soit citoyen européen pourrait me permettre ensuite d'obtenir un titre de séjour "parent d'enfant européen" ?
3. Quelles démarches me conseillez-vous de suivre pour protéger mes droits en France et éviter toute perte de statut administratif ?
4. Enfin, pourriez-vous m'indiquer le coût approximatif d'un accompagnement pour un divorce à l'amiable dans mon cas ?

Je vous remercie beaucoup pour votre aide et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire